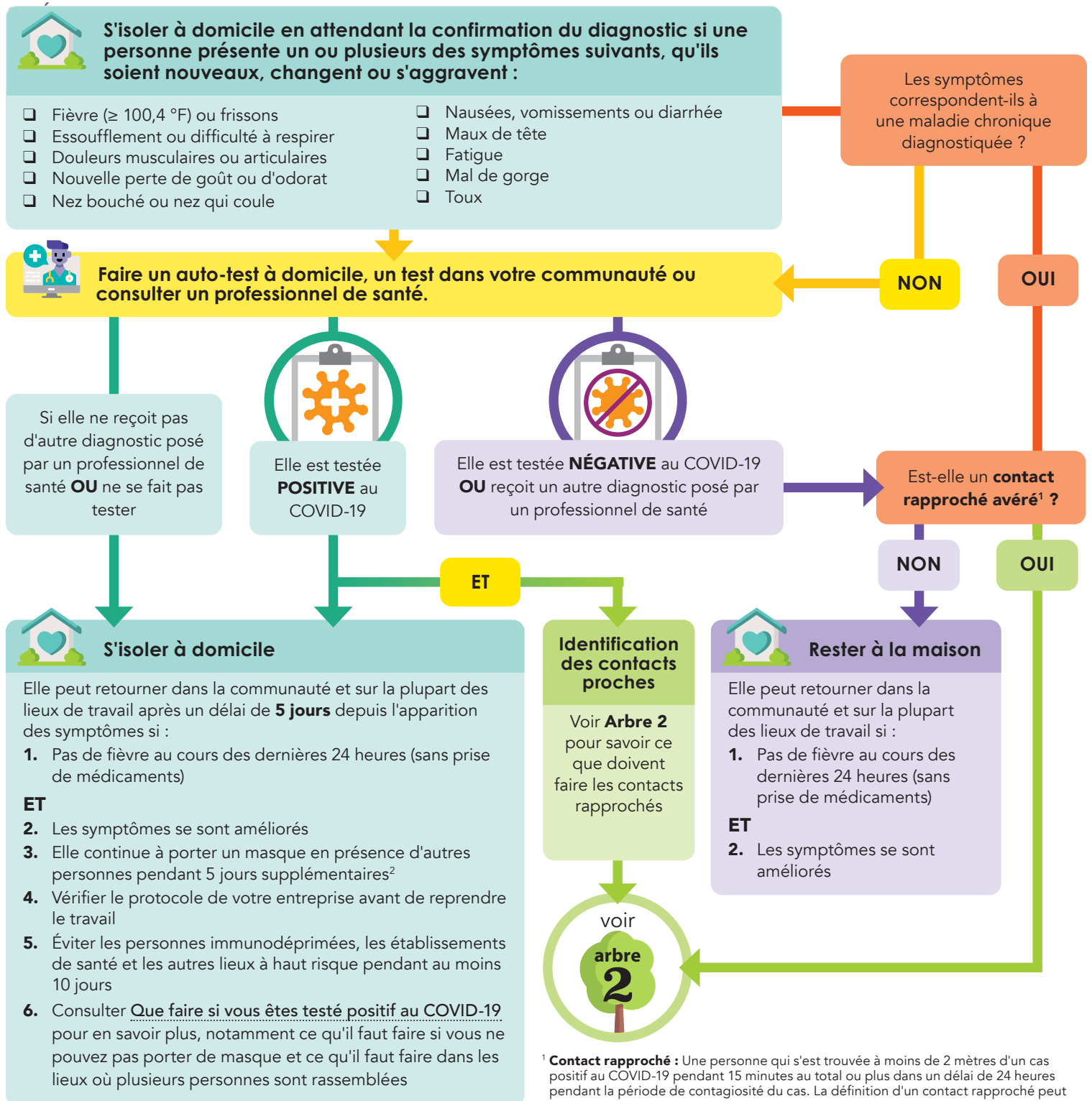


Que faire si une personne présente des symptômes



Ces recommandations s'adressent au grand public et ne concernent pas les établissements de santé et les établissements scolaires. Pour obtenir des informations spécifiques aux établissements scolaires de la maternelle à la 12e année, voir l'Arbre de décision sur les symptômes et la Liste de suivi des contacts pour les établissements scolaires de la maternelle à la 12e



¹ **Contact rapproché** : Une personne qui s'est trouvée à moins de 2 mètres d'un cas positif au COVID-19 pendant 15 minutes au total ou plus dans un délai de 24 heures pendant la période de contagiosité du cas. La définition d'un contact rapproché peut varier dans certaines situations. Il appartient au service de santé local de déterminer en dernier ressort s'il s'agit d'un contact rapproché au cours de son enquête, toutefois il peut déléguer cette décision si nécessaire.

² Si vous ne pouvez pas porter un **masque bien ajusté** : Effectuez la totalité des 10 jours d'isolement ou de quarantaine à domicile. Suivre ces conseils uniquement si vous pouvez porter un masque bien ajusté. Voir Que faire si vous êtes testé positif au COVID-19 et Que faire si vous avez pu être exposé à une personne atteinte du COVID-19 pour en savoir plus.

Identifier et prendre soin des contacts rapprochés



Ces recommandations s'adressent au grand public et ne concernent pas les établissements de santé et les établissements scolaires. Pour obtenir des informations spécifiques aux établissements scolaires de la maternelle à la 12e année, voir l'Arbre de décision sur les symptômes et la Liste de suivi des contacts pour les établissements scolaires de la maternelle à la 12e année.

